



**Ville de
ERAGNY**

COMPTE-RENDU DE REUNION



Opération :	Plan Local d'Urbanisme (révision)	CR n°	RP 1
Objet de la réunion :	réunion publique du 20.09.2016		
Date & lieu :	20.09.2016	Eragny (salle des Calandres)	
Rédacteur :	Bertrand Lachèvre	Nbr de page :	43
Diffusé le :	11.10.2016	modifié le 20.10.2016 ; le 15.11.2016	

Organisme	Représentant		Mail	Téléphone	Fax	Présent	Diffusion
Ville d'ERAGNY	M. HUMBERT	Maire				X	X
	M. FOURCHES	Maire-adjoint au développement durable	ofourches@eragny.fr	06.07.96.76.78		X	X
	M. MOUTOUCARPIN	Directeur de cabinet	lmoutoucarpin@eragny.fr			X	X
	Autres membres du conseil Municipal (environ 5)						
	M. SECQ	Responsable urbanisme	dsecq@eragny.fr	01.30.53.28.83		X	X
	M. ASSENZA	DST	passenza@eragny.fr			X	X
	Mme. VERGNES	Directrice de la communication				X	X
Public : environ 70 habitants d'Eragny-sur-Oise							
CACP	M. RAMOND	directeur de la stratégie urbaine	pierre.ramond@cerypontoise.fr			X	X
	M. KALFLECHE	Responsable de la planification Urbaine	maxence.kalfleche@cerypontoise.fr	01.34.41.92.70		X	X
	Mme GERSTLE	Cheffe de projet	laetitia.gerstle@cerypontoise.fr	01 34 41 93 11		X	X
VERDI	M. LACHEVRE	Chargé d'étude	blachevre@verdi-ingenierie.fr	01.42.22.58.75		X	X

Verdi Conseil Cœur de France

SIEGE SOCIAL : 99, rue de Vaugirard - 75006 Paris - Tél. 01.42.22.61.22 - Fax 09.72.13.45.66 - conseilcoeurdefrance@verdi-ingenierie.fr
SAS au capital de 37 000 € - SIRET 784 274 698 00017 RCS PARIS – APE 7112B – TVA Intracommunautaire FR 60 784 274 698

Agence Oise : ZI du Haut Villé, rue Jean-Baptiste Godin - 60000 Beauvais - Tél. 03.44.48.26.50 - Fax 09 72 13 45 65

www.verdi-conseil.fr



Opération : PLU ERAGNY (95)		CR n°	RP 1
Sujets abordés	Action		
	Date	Concerne	
1	<p>◆ Présentation du support de réunion publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce que le PLU - Les règles supra communales - Synthèse du diagnostic - Premières orientations du PADD 		
2	<p>PRINCIPAUX THEMES DE QUESTIONS (environ 1h) :</p> <p>1. Plusieurs questions portent sur les équipements publics, en particulier scolaires (ouverture / fermetures de classes, création d'équipement scolaire dans le Bas-Noyer).</p> <p>→ M. le Maire explique que le délai de création du groupe scolaire Bas-Noyer est encore incertain, mais il rappelle que la réalisation prend plusieurs années, une fois le programme fixé.</p> <p>Plusieurs écoles s'avèrent saturées (Ecole du Bois Henri Fillette) tandis que certaines sont en sous-effectif (Les Longues Rayes / La Challe). La carte scolaire doit être révisée.</p> <p>2. Plusieurs interventions portent sur les nuisances, notamment en matière de bruit.</p> <p>Une intervention porte sur la RN 184, à la fois coupure urbaine et source de bruit et de pollution de l'air ayant un impact sur la santé publique. Il est souhaité de profiter de l'opportunité du PLU pour saisir l'Etat et la Région sur cette question, en lien avec l'éventuel bouclage de la francilienne.</p> <p>→ M. le Maire rapporte que l'Etat n'a pas réagi à l'absence de mention de la francilienne dans le document et rappelle qu'il n'est demandé aucune réserve (plus de Servitude d'utilité publique). Il n'y a pas d'éléments de délimitation, ni de projet ni de phasage.</p> <p>Une intervention porte sur la saturation de l'avenue Roger Guichard avec le développement du quartier du Bas-Noyer, qui pourrait devenir de fait une nouvelle rupture dans la ville.</p> <p>→ M. le Maire rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le partage des compétences entre département CACP ○ Que les aménagements de voirie ne peuvent s'envisager qu'une fois les projets achevés, pour éviter leur détérioration avec le passage des camions et engins de chantier <p>Une intervention porte sur le couloir aérien qui a un impact sur la population, en termes de bruit et de pollution.</p> <p>Une intervention porte sur la nuisance provoquée par le bruit du RER A.</p> <p>3. Plusieurs interventions portent sur les difficultés de stationnement sur l'ensemble de la Ville.</p> <p>Le souhait du maintien de normes de stationnement assez larges est exprimé Plusieurs expériences sont partagées, en particulier sur le secteur du Bas-Noyer.</p> <p>→ M. le Maire rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les règles supra communales destinées à favoriser les transports communs, et l'existence de règles spécifiques au logement social. - La nécessité de penser le stationnement et l'organisation du quartier du Bas-Noyer, où 700 logements sont à livrer à terme. Ces thèmes pourront être évoqués de façon plus contextuelle lors de la réunion spécifique sur ce quartier. <p>◆ Plusieurs interventions portent sur le bâti et les logements</p> <p>Une intervention est faite pour confirmer l'importance de la prise en compte du vieillessement simultané du bâti Eragnien Une question porte sur la diversification des logements.</p> <p>Il est suggéré de réfléchir à des systèmes d'accompagnement de la location de pièces dans les grands logements sous occupés (pour les étudiants, etc.), et à des systèmes d'habitat intergénérationnel en lien avec le vieillissement des Eragniens et la proximité immédiate des universités et écoles supérieures de Cergy et Neuville-sur-Oise.</p> <p>→ M. le Maire expose les modalités d'accompagnement des mutations au travers des secteurs de projet (secteur de la Mairie, Clos du Manège, autres secteurs à venir).</p> <p>◆ Des questions sont posées sur les zones de projet</p> <p>Projet du Clos Santeuil, question sur les liaisons piétonnes et cycle vers Art de Vivre. M. le Maire précise que le permis de construire vient d'être déposé et que les liaisons douces vers le Centre Commercial ont fait l'objet de négociation, avec création d'aires de jeu. Ce secteur devrait représenter une création d'environ 150 emplois dont une partie pourrait bénéficier aux Eragniens.</p> <p>Quartier de la Mairie, question sur le délai de réalisation Il est rappelé que la convention avec l'Etablissement Public Foncier prend fin en 2017. Une recherche de projet est en cours (notamment un projet intergénérationnel personnes âgées, étudiants... en cours de définition) et se poursuivra en 2017. Le projet devrait respecter des volumétries limitées (pas du R+5) et nécessité des acquisitions foncières.</p>		

Opération :		PLU ERAGNY (95)	CR n°	RP 1
Sujets abordés	Action			
	Date	Concerne		
<p>◆ Plusieurs habitants expriment le souhait que les prochaines phases de consultation aient lieu suffisamment tôt pour pouvoir peser dans l'élaboration du projet.</p> <p>M. le Maire et le Bureau d'étude précisent que, pour un objectif d'arrêt au conseil municipal de juin, la concertation devrait se dérouler lors du premier trimestre 2017. Il y aura des réunions de quartier dans les secteurs soumis à des mutations profondes. Il est rappelé qu'un registre est mis à disposition du public en Mairie.</p> <p>◆ Autres questions :</p> <p>Une question porte sur l'évolution de l'offre sur la ligne J (fréquence)</p> <p>→ M. le Maire précise cette compétence n'est pas communale; il est possible qu'une augmentation de la fréquentation (avec l'augmentation de la population) permette une augmentation de la fréquence des trains. Par ailleurs, une piste d'amélioration du service de la ligne A pourrait passer par la suppression de la rupture SNCF/RATP à Nanterre.</p> <p>Une intervention vise à insister sur l'intérêt de la réhabilitation des boisements proches de l'Oise et leur éventuelle ouverture au public</p>				

Annexe 1 :



ERAGNY-SUR-OISE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Réunion publique
20 Septembre 2016

VILLE D'ERAGNY



SOMMAIRE

Définition: qu'est ce que le PLU ?

Planning

Cadre normatif

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Plan de Déplacements Urbains de la région Île-de France (PDUIF)

Le Plan Local de Déplacements (PLD)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Evolutions de la commune : Synthèse du diagnostic

Socio-démographie

Habitat et logement

Equipements et commerces

Activité et emploi

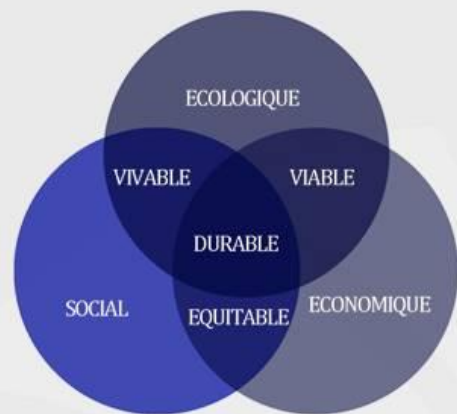
Déplacements/mobilités

Premières orientations pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Qu'est ce que le PLU ?

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est un outil permettant de traduire les intentions de la commune sur l'évolution de son territoire à court et moyen terme.

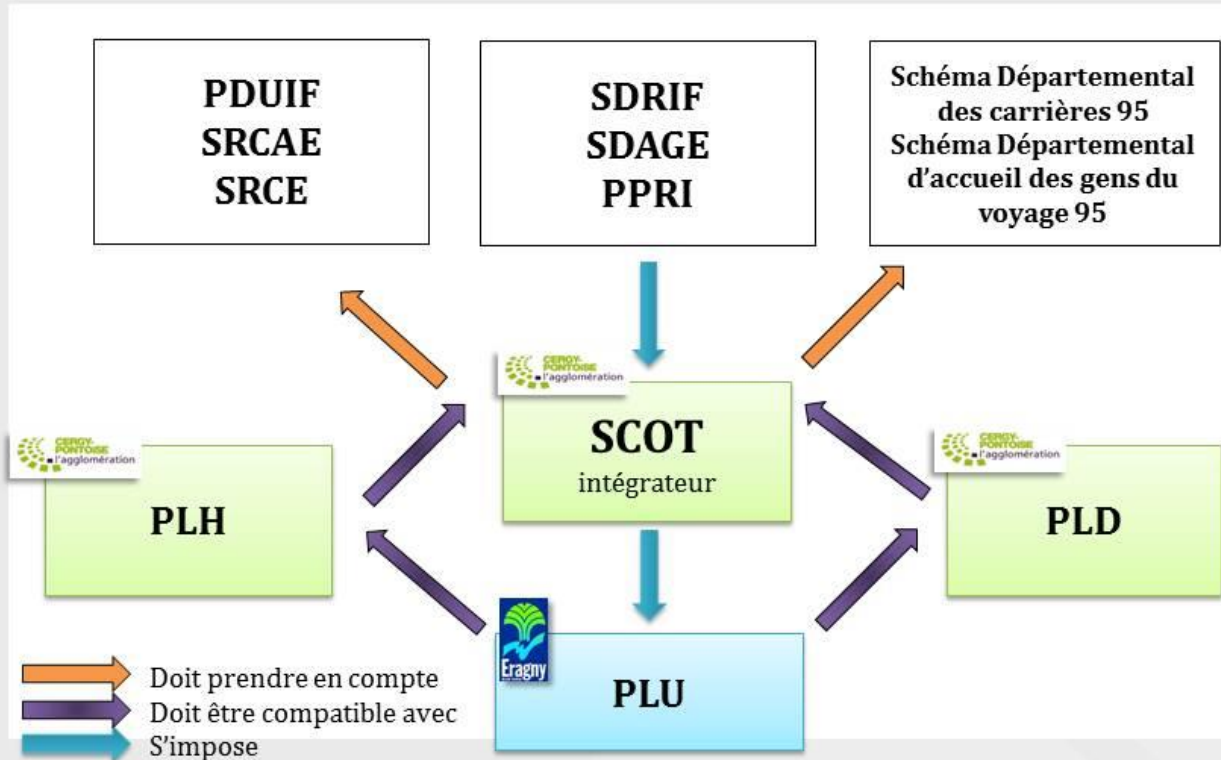
- ❑ Avec le PLU, la commune définit sa politique de développement notamment en terme :
 - De renouvellement et de développement urbain, d'offre de commerces, d'équipements et de mobilités ;
 - De place de la nature en ville ;
 - De préservation du patrimoine bâti et des formes urbaines;
- ❑ Il doit intégrer les principes du développement durable;
- ❑ Il est susceptible d'évoluer après son approbation;
- ❑ Il doit intégrer les contraintes supra-communales.



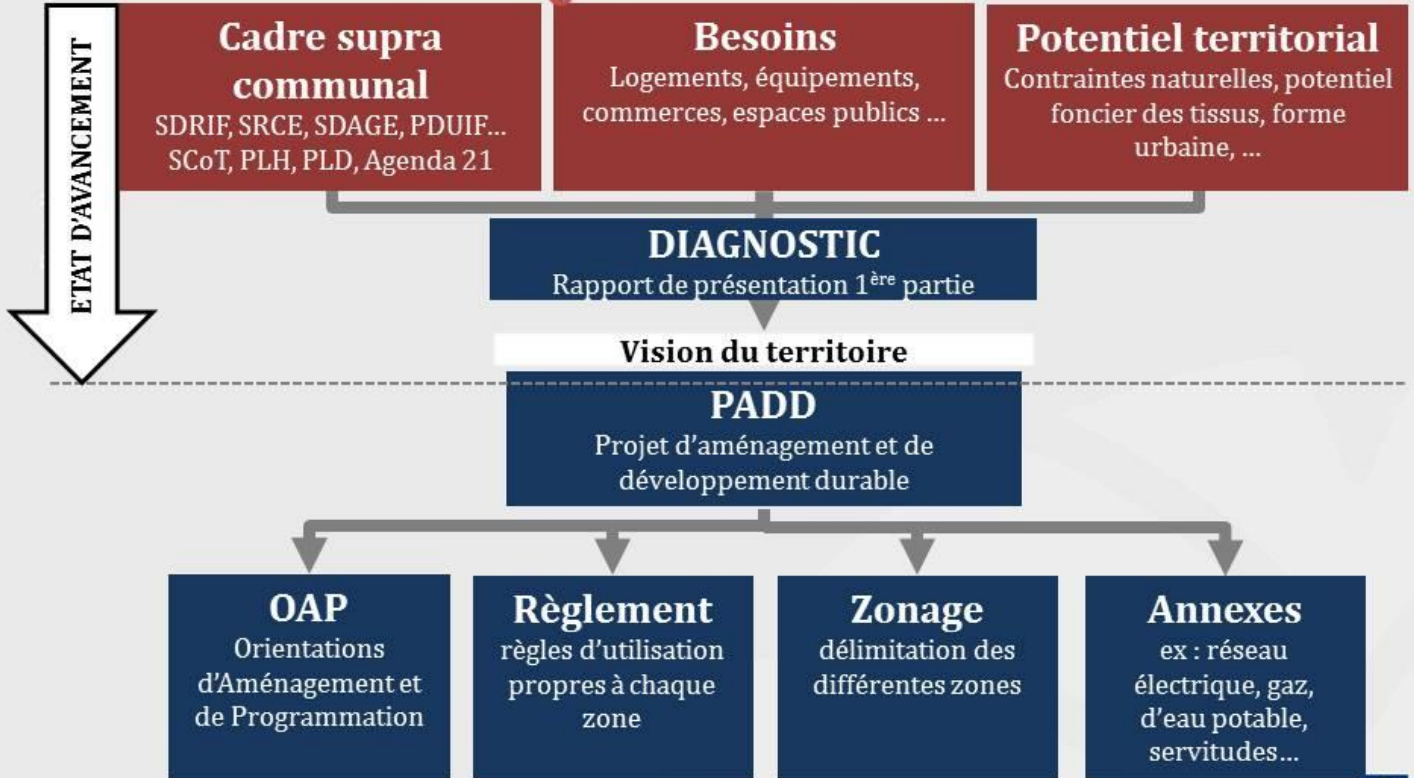
Les trois principes fondamentaux

1. L'équilibre entre l'urbanisation et la préservation des espaces naturels
2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
3. La protection de l'environnement et la prévention des risques naturels et technologiques

Que doit-il respecter ?



Que contient-il ?



La finalité du PLU

Une réglementation de la construction ...



Qu'autorise-t-on ?

Qu'interdit-on ?

De quelle façon permet-on de construire ?

A quelles fins, pour quel projet de territoire ?

La concertation

Tout au long de la phase d'élaboration du document (jusqu'à la délibération arrêtant le projet de PLU) la procédure de concertation comprend :

Des articles diffusés dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville,

Des réunions publiques

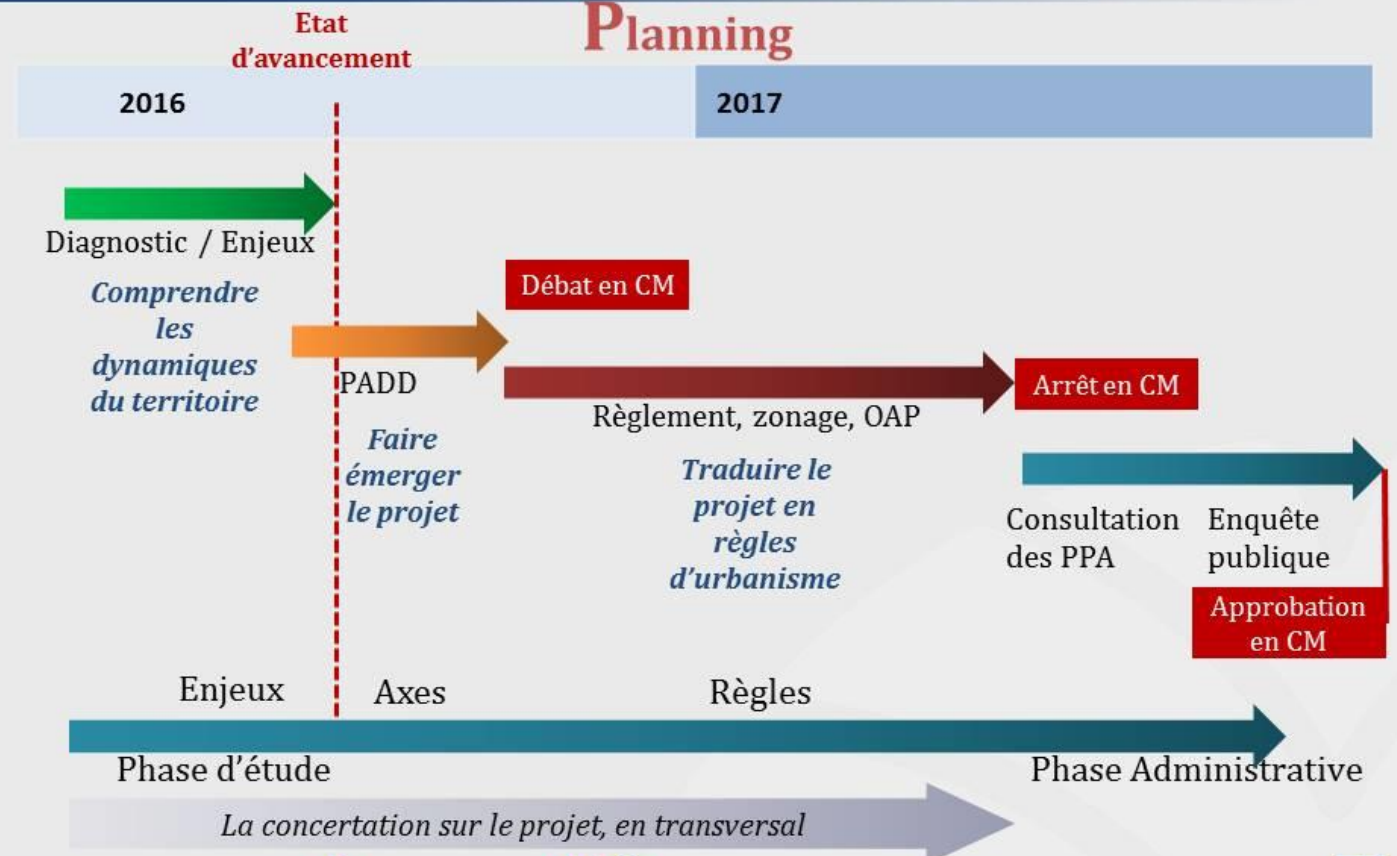
Une exposition évolutive

Le public pourra également directement participer en consignnant ses remarques, suggestions ou propositions :

- Sur un registre situé en mairie
- Par le biais d'une adresse internet



Planning



Réunions publiques
VILLE D'ÉRAGNY

1

2 3 4



Le cadre normatif

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Plan de Déplacements Urbains de la région Île-de France (PDUIF)

Le Plan Local de Déplacements (PLD)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Schéma Départemental d'Aire
d'accueil des Gens du Voyage (SDAGV)

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Cergy-Pontoise

Le SCoT de Cergy Pontoise a été approuvé le 29 Mars 2011. Il fixe au travers de 6 objectifs, la stratégie de développement à moyen terme pour le territoire Cergy-Pontain.

3 concernent plus particulièrement la commune d'Eragny-sur-Oise :

- Garantir l'équilibre habitat / emplois et permettre des parcours socio-économiques diversifiés;
- Articuler déplacements et croissance urbaine avec la qualité des espaces publics et la préservation des ressources (eaux; sols; etc.);
- Préserver les équilibres écologiques



ESPACES NATURELS À PROTÉGER

- | | |
|--|--|
|  Espaces boisés à préserver |  Milleux aquatiques à préserver |
|  Espaces ouverts à préserver |  Corridor «Oise» à préserver |
|  Espaces tampons à préserver |  Corridors écologiques à créer ou à conforter |
|  Boisements assujettis au projet A104 | |

Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF)

Il définit les **principes d'organisation des déplacements de personnes** et du **transport de marchandises**, de la **circulation** et du **stationnement**.

4 ORIENTATIONS DU PDUIF :

1. **Mettre davantage en cohérence la localisation des projets d'aménagement avec leur desserte**
2. **Définir des normes de stationnement** en matière de logements
3. **Identifier les circulations douces à favoriser** et pouvant susciter éventuellement l'instauration d'emplacements réservés ou justifier le réaménagement de voiries existantes
4. **Intégrer dans le rapport de présentation des PLU un volet « déplacement »** permettant d'avoir une vision globale de l'interaction entre urbanisme locale et les politiques de déplacement.



Plan Local de Déplacements de Cergy-Pontoise (PLD)

Il a pour objet de **détailler** et **préciser** le contenu du PDUIF

6 OBJECTIFS TRANSVERSAUX STRATÉGIQUES

1. **Mieux intégrer Cergy-Pontoise** dans les échanges métropolitains
2. **Promouvoir une mobilité préservant la santé et le cadre de vie**
3. **Garantir l'accessibilité** des centres urbains
4. **Mieux desservir les zones d'activités**
5. **Favoriser la mobilité** des personnes à besoins spécifiques
6. **Organiser la mobilité dans les secteurs de projet urbain** et depuis/vers les équipements structurants d'agglomération

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ÉRAGNY-SUR-OISE

Actions du Plan Local de Déplacements - commune d'Eragny-sur-Oise



2/2

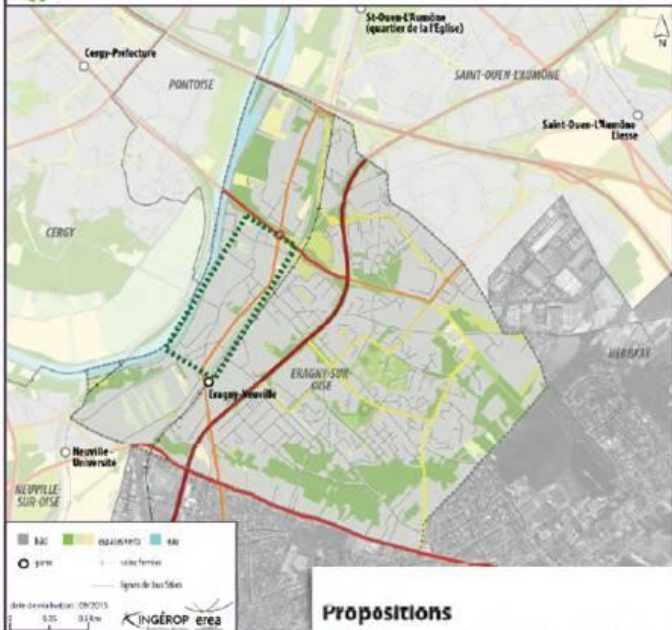
Modes actifs

- Action 22 : itinéraire cyclable projeté
- Action 22.2 : itinéraire cyclable à jalonner en priorité
- Action 23.2 : déployer le « stœck-le-passage-cycliste-au-feu »
- Action 26.2 : réservoir de l'espace de stationnement sur l'espace public
- Action 24 : consigne Véligo à aménager

Stationnement

- Action 26 : Faire évoluer les plans de stationnement où des conflits d'usage ont été observés, notamment dans les centres-villes

Hiérarchisation de la voirie, commune d'Eragny-sur-Oise - document de travail



Propositions

- Proposition de secteurs / quartiers / centre-ville à circulation apaisée (hors maillage local)
 - réseau à caractère magistral : 70km/h à 90km/h
 - réseau à caractère structurant : 50km/h (30km/h si intensité urbaine forte)
 - réseau local intercommunal : 50km/h ou 30km/h
 - réseau local de desserte : 30 km/h
 - maillage local ≤ 30km/h
- (source Indigo, 06/10/15)

Programme Local de l'Habitat de l'agglomération

Les orientations du PLH

- **Poursuivre un effort de construction élevé, en anticipant sur son impact en termes d'équipements et de services ;**
- **Mieux répondre aux besoins locaux** tout en maintenant la fonction d'accueil du territoire, notamment **en favorisant la décohabitation et l'accès au logement**
- **Maintenir la qualité et l'attractivité du parc existant**, notamment du parc social et des copropriétés (en particulier en matière de performance énergétique).

Les objectifs pour ERAGNY:

- **397 logements à produire soit 66 logements /an à créer de 2016 à 2021**
(PLH précédent: 60 logements/an)

Schéma Départemental d'Aire d'accueil des Gens du Voyage

La commune qui compte plus de 5000 habitants a l'obligation de prévoir une aire d'accueil des Gens Du Voyage

Les évolutions de la commune Synthèse du diagnostic



Sociodémographie



Habitat et logement



Equipements et commerces



Morphologie urbaine et paysage



Activités et emplois



Déplacements/mobilités



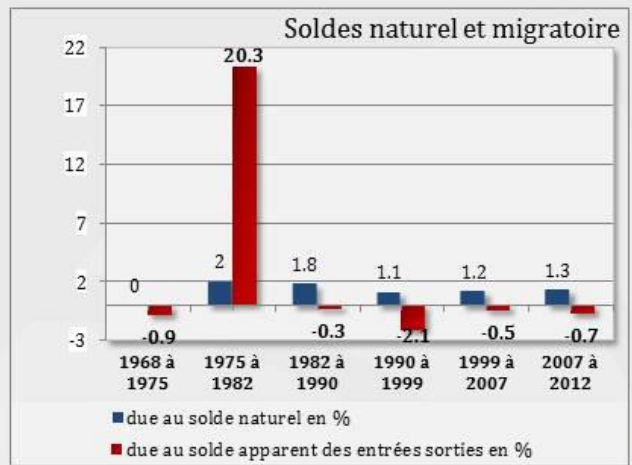
Sociodémographie

Une amorce de reprise de la dynamique démographique

Une phase de légère croissance de population de 2007 à 2012, après la croissance élevée des années 1975 à 1999, et la décroissance de 1990 à 1999

Le solde naturel reste positif, le déficit migratoire se réduit

La reprise de la dynamique démographique depuis 1999 tient à une réduction du déficit migratoire, ramené de 2.1 à 0.7.

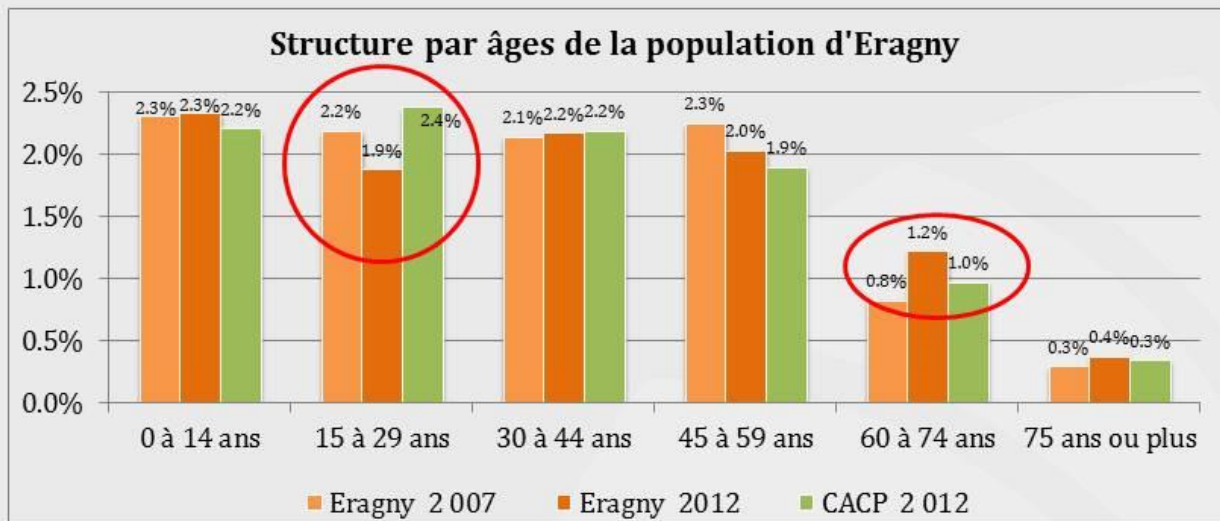


Une population encore jeune mais qui tend au vieillissement

La part des 15 à 29 ans est plus faible que dans l'agglomération

Ce qui traduit des ruptures dans les parcours résidentiels

La proportion des + de 60 ans augmente, passant de 11,1% à 15,9%



La taille des familles tend à se réduire

Diminution des familles de 3 - 4 enfants et plus

tandis que les familles avec un enfant ou sans enfant sont plus nombreuses.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.	2007	2012	Variation
1 enfant	25.9%	27.9%	+2 %
2 enfants	25.6%	25.2%	-0,4 %
3 enfants	7.7%	7.7%	0
4 enfants ou plus	4.4%	3.7%	- 0,7 %

Une ancienneté d'emménagement importante

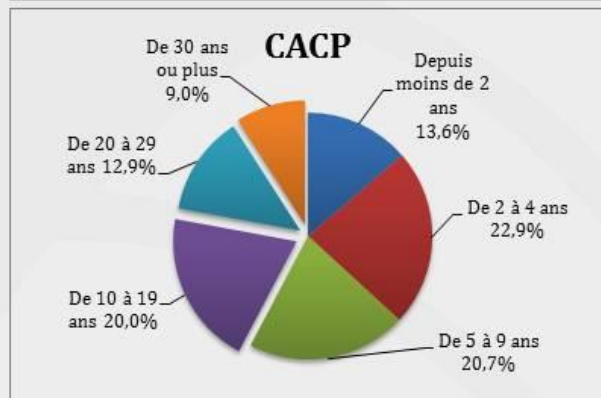
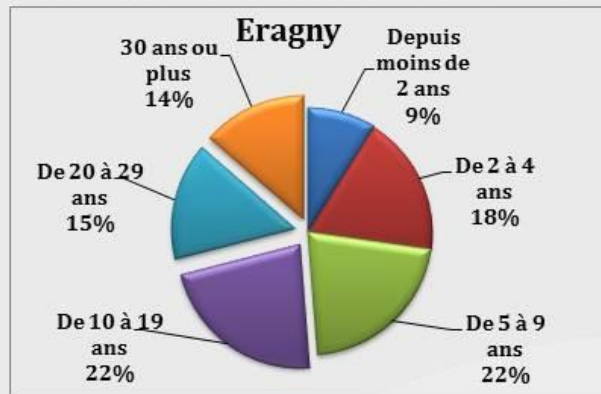
Les jeunes familles arrivées lors de l'urbanisation de la ville nouvelle, attachées à leur ville, vieillissent au sein de la commune

Un phénomène qui touche également les habitants du locatif social

Ancienneté moyenne d'emménagement

- propriétaires : 15,8 ans
- Locataires HLM : 11,9 ans

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Enjeux

- Retrouver un solde migratoire positif et attirer des populations jeunes qui alimentent le solde naturel
- Faciliter les parcours résidentiels tout au long de la vie
- Prendre en compte le vieillissement (habitat, équipements, services,...)

Habitat et logement

Des typologies variées

habitat individuel =

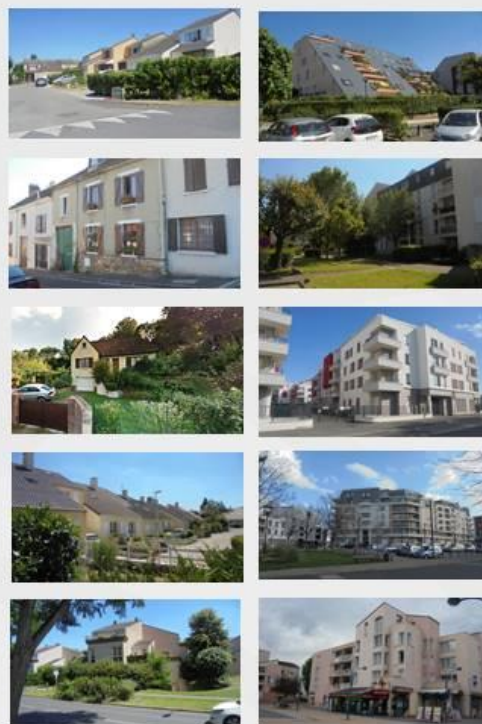
46 % des logements de la commune

36 % de l'espace urbain construit

habitat collectif =

54 % des logements de la commune

8,9 % de l'espace urbain construit



Les logements d'Eragny sont majoritairement occupés par des **propriétaires occupants**

Le locatif social représente 1/3 des logements

Les **logements locatifs libres** sont peu nombreux



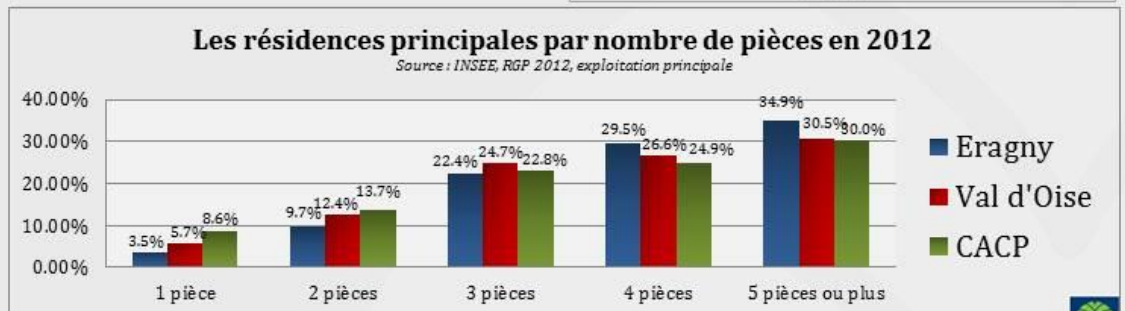
Habitat et logement

La nécessité d'un parc de logements plus diversifié

Très peu de petits logements

La part de petits logements (entre 1 et 3 pièces) à Eragny est inférieure à celle du Val d'Oise et de la CACP, tandis que celle des grands logements (4 et 5 pièces) est supérieure

Un **taux de vacance très insuffisant (1,9 %)** pour permettre une bonne rotation des ménages dans le parc de logements



Enjeux

- Permettre des parcours résidentiels complets :**
 - Diversifier les tailles de logements (manque de petits logements)
 - Favoriser la vacance pour permettre la rotation
 - Favoriser les mobilités intra-communales (en lien avec le solde migratoire)

- Anticiper le vieillissement simultané d'une partie du parc

Equipements et commerces

Equipements

Equipements diversifiés (culturels, sportifs, petite enfance, santé, Maison de retraite) plutôt bien répartis sur le territoire

Multiplicité et variété des équipements **qui favorisent le lien social et intergénérationnel**

Equipements communautaires de **qualité**

Manque d'équipement au Bas-Noyer au regard de l'augmentation importante de la population et des ruptures d'accès vers les pôles proches



Equipements et commerces

Commerces

Un pôle de commerce d'échelle intercommunale (Art de Vivre) pourvoyeur d'emplois,



Polarités communales (La Challe, quartier de gare en devenir, parc d'activités de la Danne, Le Grillon)



Mais...

Fragilité et manque d'attractivité des polarités secondaires (vieillissantes, introverties...): le Grillon



Manque de visibilité de la Challe

Risque de concurrence entre le commerce de proximité et l'offre de grandes surfaces, d'évasion commerciale vers les pôles voisins (Lidl et Simply de Leclerc de Conflans-Saint-Honorine, Auchan « 3 Fontaines » à Cergy...).



Enjeux

- S'appuyer sur les équipements pour renforcer l'armature territoriale
- Développer la capacité des écoles maternelles et élémentaires au regard des constructions de logements et de l'objectif démographique à horizon 2030
- Améliorer le niveau d'équipement du secteur en mutation du Bas-Noyer
- Maintenir / conforter le pôle Art de Vivre
- Maintenir et redynamiser les pôles secondaires (proximité) : visibilité, accessibilité
- Développer la polarité autour de la gare
- Concilier grandes surfaces /centres commerciaux et commerces de proximité

Morphologie urbaine et paysage

Des atouts paysagers :

L'Oise et ses berges

Topographie : Vallée et Coteau de l'Oise (points de vue)

Trame végétale abondante

Un réseau viaire verdoyant

Parc urbain et mails sur l'ensemble de la ville

Mais:

Parc urbain peu visible

Des coupures urbaines

Des vues dont ne profite pas assez l'espace public

Des morphologies bâties variées, de qualité, et volumétries à échelle humaine



Enjeux

- Exploiter les potentialités d'ouverture vers la plaine de Pierrelaye et l'Oise;
- Un paysage urbain différencié à maintenir (centre ancien le long de l'Oise, ensembles collectifs, quartiers pavillonnaires, secteur gare plus récent, parc urbain, zones commerciales et économiques);
- Quelques bâtiments historiques remarquables à préserver;
- Un patrimoine du 20ème siècle à valoriser.

Activité et emploi

Un taux d'activité élevé(76%)...

Un nombre d'emploi important

8280 emplois en 2012, Eragny est pôle d'emploi significatif de l'agglomération.

Le secteur **tertiaire** domine :

5 776 emplois

70,7% des emplois implantés à Eragny-sur-Oise.

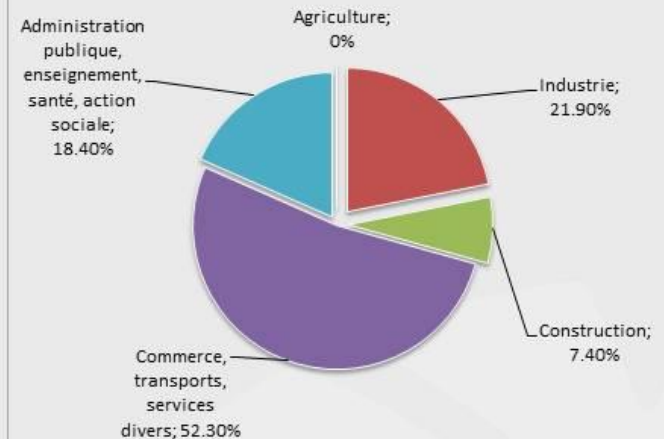
Un taux de **chômage** en hausse, passant entre 2007 et 2012, de 8,9% à 11,1% de la population active.

Mais qui reste inférieur au taux de chômage du Val d'Oise (12,9%) et à celui de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (12,5%).

Malgré une concentration d'emploi importante, la part des actifs qui travaillent dans une autre commune (82,8%) est légèrement plus importante qu'à l'échelle des territoires de référence (CACP: 79,8% et CG95: 82,5%).

- 6424 actifs quittent Eragny pour travailler
- 6945 y rentrent à Eragny pour travailler

Les emplois présents à Eragny selon le secteur d'activités économiques en 2012



Enjeux

- Permettre le développement de l'emploi :
 - Le parc d'activités des Bellevues
 - Le centre commercial Art de Vivre

- Renforcer le potentiel d'attractivité pour les entreprises

- Développer l'attractivité résidentielle du territoire pour permettre le rapprochement emplois/habitat



Déplacements / mobilités

Une bonne desserte

Par la route (A15, RN184...)

Par le rail (lignes J, A et C accessibles par 3 gares dont une à Eragny)

Une très bonne desserte locale par le réseau de bus, à améliorer en terme de fréquence et de diffusion dans tous les quartiers

Accès aux réseaux de vélo et auto en partage de l'agglomération

Un potentiel de déplacements doux important : de nombreux cheminements, sentes et voies vertes





Déplacements / mobilités



Synthèse des enjeux

- Tirer profit d'un paysage et d'une topographie propices à une valorisation paysagère
- Favoriser la porosité : protéger des points de vue, transparences, continuités...
- Réussir l'équilibre entre intensification urbaine et valorisation des espaces verts et naturels (EBC, Oise ...)
- Valoriser le fleuve et ses berges
- Maintenir et développer la végétation dans les espaces verts publics et privés
- Se saisir des opportunités des tissus urbains pour favoriser le renouvellement urbain en cohérence avec les équilibres existants
- Créer du lien entre et dans les quartiers
- Valoriser l'accessibilité en faveur de la dynamique économique et commerciale
- Conforter la centralité appuyée aux berges de l'Oise
- Valoriser le patrimoine ancien et « moderne » (20^{ème} siècle)
- S'appuyer sur la variété morphologique pour renforcer l'identité de chaque quartier tout en favorisant un sentiment d'appartenance à la commune et à l'agglomération

**Quelles premières orientations
pour le
Projet d'Aménagement et de Développement Durable ?**

<p>AXE 1 : ERAGNY, PRÉSERVÉE ET ATTRAYANTE</p> <p>Orientation 1 : Préserver les espaces naturels, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques</p> <p>Orientation 2 : Maintenir le caractère végétal, la biodiversité en ville et la qualité du cadre de vie</p> <p>Orientation 3 : Affirmer l'identité et la spécificité des différents quartiers</p> <p>Orientation 4 : Protéger et valoriser le patrimoine</p> <p>Orientation 5 : Prévenir les risques</p>	<p>AXE 3 : ERAGNY, ACTIVE ET ATTRACTIVE</p> <p>Orientation 1 : Maintenir et dynamiser les zones d'activités économiques et les zones commerciales</p> <p>Orientation 2 : Maintien de l'activité diffuse</p>
<p>AXE 2 : ERAGNY, MIXTE ET INTENSE</p> <p>Orientation 1 : Répondre aux besoins d'accueil de la population actuelle et future</p> <p>Orientation 2 : Maintenir la structure polycentrique en renforçant les pôles de mixité fonctionnelle</p> <p>Orientation 3 : Maintenir le bon niveau d'équipements communaux</p>	<p>AXE 4 : ERAGNY, MOBILITÉS ET DURABILITÉ</p> <p>Orientation 1 : Favoriser l'usage des transports en commun</p> <p>Orientation 2 : Favoriser l'usage des modes doux</p> <p>Orientation 3 : Requalification de la RN184 en «Boulevard urbain»</p>





VILLE D'ÉRAGNY-SUR-OISE



Axe 1 : Eragny, préservée et attrayante

Orientation 1 : Préserver les espaces naturels, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Protéger la ressource sol

Eragny-sur-Oise se fixe un objectif de préservation des zones naturelle, de privilégier le renouvellement et l'amélioration du fonctionnement urbain dans l'enveloppe existante

Intégrer et mettre en valeur la trame bleue à l'échelle communale par la préservation des zones humides et en eau :
Valoriser les zones humides

Réhabiliter et valoriser les boisements

Maintenir et restaurer les corridors de biodiversité

- Corridor multi-trames de l'Oise ;
- continuité végétale boisée et herbacée
- continuités végétales au sein de l'espace urbanisé

Orientation 2 : Maintenir le caractère végétal, la biodiversité en ville et qualité du cadre de vie

- Valoriser les parcs et les espaces verts de proximité
- Maintenir la végétalisation et les alignements qui participent au cadre aéré de la ville :
- Maintenir l'ambiance végétalisée du parc d'activité des Bellevues ;
- Préserver les jardins familiaux : Bas-Noyer, cœur d'îlot de la Halle

Orientation 3 : Affirmer l'identité et la spécificité des différents quartiers

Valoriser les différents paysages urbains d'Eragny

- Préserver les tissus anciens
- Valoriser les éléments du paysage Eragnien**
- Valoriser les bords d'Oise en termes paysagers et récréatif : aménagement des berges ; traitement des espaces boisés ; Amélioration des liens physiques et visuels entre la ville et la rivière :

- Préserver les cônes de vue
- Permettre le maintien de la qualité paysagère des entrées de ville
- Permettre la valorisation de la qualité paysagère des entrées de ville

Orientation 5 : Prévenir les risques

- Inondations (PPRI Oise) ;
- Carrières (secteur des Cayennes)
- Gaz
- Trapil





VILLE D'ÉRAGNY-SUR-OISE



Axe 2 : Eragny, mixte et intense



Orientation 1 : Répondre aux besoins d'accueil de la population actuelle et future

Permettre une dynamique démographique équilibrée et de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs
Favoriser un parcours résidentiel complet sur la commune
Diversifier l'offre de logements sur la commune

S'appuyer sur les opportunités et les secteurs stratégiques pour orienter la ville vers un développement équilibré



- Projets existants
- Projets potentiels



Orientation 2 : Maintenir la structure polycentrique en renforçant les pôles de mixité fonctionnelle

Maintenir et renforcer les principales polarités commerciales de proximité:



- existantes



- à créer

Développer et articuler les nouvelles offres de services, de commerces et d'équipements dans les quartiers les moins bien dotés



Orientation 3 : Maintenir le bon niveau d'équipements communal

Maintenir une offre d'équipements complète et équilibrée dans le territoire et en cohérence avec le développement de l'agglomération
Maintenir le niveau d'équipements éducatifs et sociaux
Généraliser la couverture Très Haut Débit (THD) et favoriser la couverture 4G sur l'ensemble de la ville et sur les parcs d'activités économiques du territoire





VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE



Axe 3 : Eragny, active et attractive

Orientation 1 : Maintenir et dynamiser la zone d'activités économiques et les zones commerciales

Restructurer le parc d'activités des Bellevues dans une logique de développement durable

Conforter le pôle Art de vivre

Permettre le développement d'un pôle d'activités commerciales au Clos Santeuil

Restructurer et redynamiser le parc de la Danne

Orientation 2 : Maintien de l'activité diffuse

Maintien et dynamisation d'une offre commerciale de proximité dans les différents quartiers pour satisfaire les besoins quotidiens et participer au confort de vie des habitants

Permettre le maintien et le développement de l'activité économique dans le tissu urbain diffus





VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE



Axe 4 : Eragny, mobilités et durabilité

Orientation 1 : Favoriser l'usage des transports en commun

☐ **Valoriser la gare, ses accès et ses abords**

Orientation 2 : Favoriser l'usage des modes doux

— Développer les liaisons douces structurantes
— Voies cyclables existantes

Promouvoir la marche, en favorisant :

● les rez-de-chaussée actifs (commerces, associations, services, etc.)
● des espaces publics attractifs, confortables et qualitatifs dans les polarités

Promouvoir le report modal, en :

● En poursuivant le développement d'une offre de stationnement vélos adaptée autour des pôles générateurs de flux et vers les transports en commun
● Stations vélo2 existantes

Orientation 3 : Requalification de la RN184 en «Boulevard urbain»

▨ Apaiser le trafic routier sur la N184, l'aménager de manière à réduire la vitesse de circulation et promouvoir la mixité fonctionnelle de part et d'autre de la RN184

◀♦♦♦▶ Assurer et sécuriser les traversées de la RN 184

